



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 4283

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la poursuite de la politique de lutte contre l'insécurité routière. Grand chantier du précédent quinquennat, cette politique a permis, durant cinq années consécutives, de réduire le nombre de victimes de la route. Ainsi, si le nombre de tués enregistré en 2006 se situait 11,5 % en dessous de celui de 2005, permettant d'être inférieur au seuil des 5 000 personnes, la première tendance de l'année 2007 s'est traduite par une hausse du nombre d'accidents de la route et du nombre de personnes décédées, avec une hausse de 1,9 % au premier semestre. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour obtenir de nouvelles améliorations en termes de résultats statistiques et maintenir la sécurité routière comme une grande cause nationale.

Texte de la réponse

La nécessité d'une lutte accrue contre la délinquance routière a conduit à créer, depuis quelques années, une rupture dans les habitudes comportementales des conducteurs, lesquels n'étaient que peu contrôlés jusqu'alors. Cette politique permet d'assister à un déclin régulier du nombre d'accidents, de tués et de blessés, sans précédent dans son ampleur depuis une trentaine d'années. Cette amélioration constatée (plus de 9 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités en cinq ans) doit être poursuivie dans le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route. La communication en matière de sécurité routière en 2007 poursuit son travail sur l'opinion et les comportements, mais aussi sur les mentalités pour asseoir le changement dans la durée. Les campagnes de communication, dont le ton a été « durci » ces derniers temps, ont vocation à faire prendre conscience à chacun de la nécessité d'adopter un comportement responsable dans sa conduite en respectant les règles certes, mais aussi en respectant les autres usagers. Elles s'inscrivent dans une politique globale au même titre que la formation, la prévention des risques, l'amélioration des infrastructures routières, la recherche médicale et les avancées techniques, ainsi que la mobilisation des acteurs du niveau national ou local. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre et à renforcer son action pour promouvoir, dans l'intérêt de chacun, une conduite plus apaisée. Afin de donner un nouvel élan à toutes ces actions, des orientations seront décidées à l'occasion d'un comité interministériel de la sécurité routière (CISR) qui aura lieu à l'automne 2007. Intégrées dans le cadre d'un plan quinquennal fondateur, elles auront pour objectif d'explorer de nouvelles pistes pour améliorer, notamment, la sécurité des infrastructures et abaisser le seuil atteint dans les statistiques de l'accidentologie en ciblant les comportements à risque.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4283

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5487

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6530